



REPUBLIQUE FRANCAISE (LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE)
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
CANTON DE FORCALQUIER

COMMUNE DE LA BRILLANNE

Convocation à la séance du conseil municipal du 25 mai 2023

Commune de La Brillanne
M. Jean-Charles BORGHINI

Objet : Convocation à la séance du conseil municipal

Chères et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le jeudi 25 mai 2023 à 19h00 en salle du Conseil.

Je vous prie de participer à cette séance dont **l'ordre du jour** est le suivant :

- Tirage au sort des jurés d'assises pour les communes de Ganagobie, Lurs et La Brillanne ;
- Validation procès-verbal du 30 mars 2023 ;
- Fixation des rémunérations du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués ;
- Approbation de l'organisation du temps de travail du personnel communal ;
- Approbation de la convention entre la DLVAgglo et la Commune pour portage de projet par l'EPF
- Approbation de la convention de gestion de la Médiathèque avec la DLVAgglo ;
- Mise en place de permis de louer au travers de la DLVAgglo ;
- Demande de subvention « Nos communes d'accord » (Région) pour le Centre d'Accueil Emile Marie ;
- Programmation 2023-2037 des travaux ONF ;
- Validation de l'avenant n°2 de la convention SEDEL avec le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) ;
- Mise en place d'une caution pour le prêt du matériel communal ;
- Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) auprès du Conseil Départemental.
- Informations et questions diverses :
 - EPF PACA : Rapport sur l'état du stock foncier sur La Brillanne.
 - SNCF : Point sur les travaux et annonce de changement d'horaires ;
 - Souvenir français : Nomination de M. Alain MARTINEZ à la présidence du comité de Manosque ;

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire en mes sentiments distingués.

Bien cordialement

Fait à La Brillanne, le 16 mai 2023

Le maire

Jean-Charles BORGHINI

